

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU

Le 28 mai 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 18 mai 2018.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Baya MOKHTARI, Siméoni NOUSSITHE KOUETA, Ghislaine RIBALTA, Mohamed HABIB, Philippe LAFORGE, Caroline BOISSET, Jean Paul LATHIERE, Claudie RIGOT, Sylviane LEPOITTEVIN, Sengded CHANTHAPANYA, Gérard THOUMINE, Nadège SIMON, Karine BACHELEY, Najat MASDAN, Nadia AIT TAYEB, Guy DUFOUR, El Houcine OUARRAOU, Brice KAHOU, Onder AYDIN, Patrick MAROLE, Marcel AUDE, Thierry LEGOUIX, Corinne OCCANSEY, Vincent LOUVET, Joël LE TENSORER, Laurence TOUROULT formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Claire GARNIER à Sylviane LEPOITTEVIN
Liliane DUVIEU à Caroline BOISSET
Jean-François ALY à Nadia AIT TAYEB
Léa CHATEL à Laurent MATA
Dramane KY à Siméoni NOUSSITHE KOUETA
Priska GUILLOT à Nadège SIMON

SECRETAIRE DE SEANCE : Onder AYDIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

Budget principal – Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE ce compte de gestion 2017 pour le budget principal.

Budget principal – Compte administratif 2017

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Maire s'est retiré au moment du vote. M. Mata a été élu président de séance.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal.

Mme REGAIA entre en séance.

Budget principal – Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter 1 861 785.30 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- DECIDE de reporter 685 755.22 € en fonctionnement.

Budget principal – Budget supplémentaire 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire 2018 du budget principal.

Budget principal – Décision modificative n° 2018-01

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Investissement

Dépenses	Chapitre 900	1 650.00 €
	Chapitre 903	- 37 800.00 €
	Chapitre 904	- 1 650.00 €
	Chapitre 914	27 000.00 €
	Total	- 10 800.00 €

Recettes	Chapitre 919	- 10 800.00 €
	Total	- 10 800.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	19 750.00 €
	Chapitre 923	37 800.00 €
	Chapitre 924	6 000.00 €
	Chapitre 939	- 10 800.00 €
	Total	52 750.00 €

Recettes	Chapitre 920	17 350.00 €
	Chapitre 924	8 400.00 €
	Chapitre 934	27 000.00 €
	TOTAL	- 52 750.00 €

Budget opérations économiques – Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE ce compte de gestion 2017 pour le budget annexe opérations économiques

Budget opérations économiques – Compte administratif 2017

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Maire s'est retiré au moment du vote. M. Mata a été élu président de séance.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe opérations économiques.

Budget opérations économiques – Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'affecter 477 140.41 € à la section d'investissement.
- ❑ DECIDE de reporter 10 626.06 € en fonctionnement.

Budget opérations économiques – Budget supplémentaire 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire du budget opérations économiques 2018.

Budget vente d'énergie – Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE ce compte de gestion 2017 pour le budget annexe vente d'énergie.

Mme BOISSET et M. DUFOUR quittent la séance.

Budget vente d'énergie – Compte administratif 2017

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Maire s'est retiré au moment du vote. M. Mata a été élu président de séance.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe vente d'énergie.

M. LAFORGE quitte la séance.

Budget vente d'énergie – Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter 166.09 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- DECIDE de reporter 410.43 € en fonctionnement.

Mme BOISSET et M. LAFORGE rentrent en séance.

Budget vente d'énergie – Budget supplémentaire 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE le budget supplémentaire du budget vente d'énergie 2018.

Garantie d'emprunt de 890 000 € à la SAHLM de la Plaine Normande pour la rénovation de 45 logements situés 538, quartier du Bois à Hérouville-Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ RAPPORTE la délibération n°2018.03.24 du 26 mars 2018
- ❑ ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 890 000 € souscrit par la SAHLM la Plaine Normande auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 74719. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- ❑ DECIDE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- ❑ ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Participation à un marché dans le cadre des conventions générales de groupement de commandes proposées par la Communauté Urbaine Caen la mer – Passation du « Marché relatif à la fourniture de papiers pour l'imprimerie et la reprographie »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de participer au marché/accord-cadre « Marché relatif à la fourniture de papiers pour l'imprimerie et la reprographie » dans le cadre du groupement de commandes proposé par la Communauté Urbaine Caen la mer.
- ❑ ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues.
- ❑ APPROUVE l'expression des besoins de la commune
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Mme OCCANSEY quitte la séance.

Création d'un Comité Technique et création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de créer :
 - ◆ un Comité Technique commun compétent pour les agents de la Ville et ceux du CCAS,
 - ◆ un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun compétent pour les agents de la Ville et ceux du CCAS.

Composition du Comité Technique commun à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique commun compétent pour les agents de la ville et ceux du CCAS.
- ❑ DECIDE de maintenir le paritarisme entre les deux collèges.
- ❑ DECIDE de maintenir la règle d'octroi de voix délibératives aux représentants de la collectivité.

Mme OCCANSEY rentre en séance.

Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Création de Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair pour chaque catégorie A, B, C

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ DECIDE de créer :

- ◆ une Commission Administrative Paritaire commune à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair pour catégorie A,
- ◆ une Commission Administrative Paritaire commune à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair pour catégorie B,
- ◆ une Commission Administrative Paritaire commune à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair pour catégorie C.

M. DUFOUR rentre en séance.

Création de Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair pour chaque catégorie A, B, C

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

□ DECIDE de créer :

- ◆ une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair pour catégorie A,
- ◆ une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair pour catégorie B,
- ◆ une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville et au CCAS d'Hérouville Saint Clair pour catégorie C.

M. LOUVET quitte la séance.

Programmation politique de la Ville 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE la programmation politique de la ville 2018.
- DECIDE d'attribuer une subvention au titre de la politique de la ville aux associations présentées dans le tableau ci-joint.

M. LOUVET rentre en séance.

Convention « Orchestre à l'école » avec le Ministère de l'Education Nationale

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale avec le Ministère de l'Education Nationale.

Activités du Conservatoire à Rayonnement Communal – Sollicitation de subvention de la Ville auprès de l'Etat, du Département et de la Région Normandie

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Calvados et de la Région Normandie, dans le cadre des activités du Conservatoire.

Conservatoire de musique – réactualisation des tarifs pour l'année 2018/2019 et tarifs « Orchestre à l'école »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE l'actualisation des tarifs du Conservatoire de musique selon les modalités précisées.
- ❑ DECIDE d'intégrer à l'effectif du Conservatoire, à titre gratuit, les élèves du dispositif l'Orchestre à l'école.

Aide à l'accession sociale à la propriété

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à verser cette subvention.

M. LOUVET quitte la séance.

Rapport d'activités 2017 de la SPLA Caen Presqu'île

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- ❑ PREND ACTE du rapport d'activités de la SPLA Caen Presqu'île au titre de l'année 2017.

M. OUARRAOU quitte la séance.

M. LOUVET rentre en séance.

Constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville, Hérouville Saint-Clair, la Communauté Urbaine Caen la mer, la Région Normandie, et le syndicat mixte des Ports Normands Associés, pour la mise en œuvre d'une gouvernance partenariale autour du projet Caen Presqu'île

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE la constitution de ce nouveau groupement de commandes selon les caractéristiques.
- ❑ AUTORISE la Ville de Caen, coordonnateur du groupement, à signer le mandat et à désigner les différents titulaires des accords-cadres, marchés de prestations et conventions faisant l'objet du mandat, dans la limite de l'enveloppe globale définie.
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Contrat de mandat 5 confié à la SPLA Caen Presqu'île portant sur la procédure d'approbation du Projet d'Intérêt Majeur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le nouveau contrat de mandat à la SPLA Caen Presqu'île, étant précisé que la Ville de Caen, coordonnateur du groupement, procédera à la signature de ladite convention de mandat.
- ❑ DECIDE d'inscrire la dépense de 19 950 € HT correspondante à la participation de la Ville au mandat 5.
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Lancement de l'enquête publique pour l'approbation du Projet d'Intérêt Majeur Caen Presqu'île entre les communes de Caen, Mondeville, Hérouville Saint-Clair, la Communauté urbaine Caen la mer, la Région Normandie, le syndicat mixte des Ports Normands Associés, le Conseil Départemental du Calvados, l'Etablissement public foncier de Normandie, la Société publique d'Aménagement Caen Presqu'île, et l'Etat

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE le lancement d'une enquête publique environnementale dans le cadre de l'approbation du Projet d'Intérêt Majeur Caen Presqu'île.

- ❑ DESIGNE la Préfecture du Calvados pour représenter l'ensemble des partenaires du Projet d'Intérêt Majeur pour ouvrir et diligenter l'enquête publique.
- ❑ DESIGNE la SPLA Caen Presqu'île pour représenter l'ensemble des partenaires du Projet d'Intérêt Majeur dans l'organisation de l'enquête publique auprès de l'Etat et centraliser ses résultats.
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mme MASDAN et M. HABIB quittent la séance.

101 Belles Portes – Mise en vente appel d'offres sur Internet

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de recourir à la vente notariale interactive via la procédure « Immo-Interactif » par le biais du MIN pour l'immeuble sis à Hérouville Saint-Clair, 101 Belles Portes d'une contenance de 278,52 m² et le terrain sur lequel il est situé formant une emprise de 890 m² environ en section DB n°52, moyennant une première offre possible à 175 000 € au vu de l'évaluation de France Domaine en date du 23 avril 2013.
- ❑ MANDATE à cet effet Maître Nicolas VIELPEAU, notaire à CAEN et le Marché Immobilier des Notaires.
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme REGAIA quitte la séance.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- ❑ PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

La séance est levée à 22h.

Le Maire,

Rodolphe THOMAS